



ENFANTS

CENTRES AÉRÉS

Le Conseil départemental de l'action sociale a reconduit pour l'année 2024 les accueils subventionnés dans les centres aérés gérés par le CASI SNCF de LYON.

Nous vous rappelons que les subventions interministérielles ne sont pas accordées pour ces centres aérés, une subvention étant déjà versée dans le cadre des Crédits d'Actions Locales. **Un tarif journalier au quotient familial (QF) est appliqué après retrait du dossier d'inscription auprès de la délégation de l'action sociale.**

CENTRES AÉRÉS SNCF

Les centres aérés sont accessibles que pendant les vacances scolaires. Ils accueillent les enfants de 3 à 16 ans (repas, goûter; et uniquement pour la Bachasse transport compris avec ramassage car).

| | | |
|---|---|--|
| <p>Centre aéré de la Bachasse : 5 ch des bottières 69110 Ste Foy Les Lyon Téléphone : 04 78 50 73 64</p> | <p>Centre aéré de Badan : 104 av Berthelot 69520 Grigny Téléphone : 06 17 03 93 43</p> | <p>Centre aéré de St Priest : 21 rue Pierre Semard 69800 St Priest Téléphone : 06 17 03 93 45</p> |
|---|---|--|

Nouveaux tarifs en vigueur pour l'année 2024 :

Prix de la journée normal pour extérieurs SNCF : 42,00 €

Prix de la journée négocié pour les agents MEFR : 38,34 €

A ce prix de journée, le Conseil départemental de l'action sociale a décidé d'octroyer une subvention variable selon 4 tranches de QF suivant le tableau de barème ci-contre :

| BAREME | | |
|-------------------|---------------------------|----------------------|
| Quotient Familial | Subvention action sociale | Prix journée Parents |
| < 1087 | 23,34 € | 15,00 € |
| De 1087 à 1500 | 20,34 € | 18,00 € |
| De 1501 à 1750 | 17,34 € | 21,00 € |
| > 1750 | 14,34 € | 24,00 € |

Dans la limite de
36 journées par enfant
et par an

Prix selon le quotient familial (QF)

QF = $\frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{\text{Nbre de parts} \times 12}$

Ces dispositions entraînent le **retrait systématique** d'un dossier d'inscription auprès de la délégation de l'action sociale du Rhône pour que cette dernière soit en mesure de communiquer au CER SNCF le tarif journalier à vous appliquer. Merci d'être muni de votre dernier **avis d'imposition** 2023 au titre des revenus 2022.

Seulement après cette formalité, vous pouvez vous rendre sur le centre pour déposer votre dossier.



Délégation départementale de l'action sociale
du Rhône

Centre Régional des Finances Publiques
6, rue Charles Biennier - BP 2319
69216 Lyon Cedex 2 - (4ème étage)